



SUCCESION DE MAISON ENTRE COMPAGNON ET ENFANTS

Par **Dartois Mireille**, le **03/09/2018 à 08:09**

Bonjour

j'achète une maison avec mon compagnon 1/3 Pour moi et 2/3 pour lui de façon a ce que nos enfants 1 pour moi et 2 pour lui puissent hériter en part égales Par contre comment cela se passe pour le conjoint restant en vie , les enfants peuvent ils réclamer leurs parts que faut il faire pour éviter que celui ci puisse rester vivre dans la maison.

Par **youris**, le **03/09/2018 à 10:13**

bonjour,

il n'y a aucun lien juridique entre concubins (et non conjoint) qui ne sont pas héritiers l'un de l'autre, en cas de legs ou donation, le concubin survivant sera taxé à 60%, par contre les enfants sont héritiers réservataires;

dans votre situation, il faut envisager de vous pacser et de faire chacun un testament léguant l'usufruit de la maison au concubin survivant.

Voyez un notaire.

Salutations